

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur du présenter son

Treizième Rapport

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, a, conformément à l'ordre de renvoi du 3 mai 1990, étudié ledit projet de loi et estime qu'il n'y a pas lieu pour le Sénat de poursuivre davantage l'étude de ce projet de loi.